AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 8 septembre 2026, à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont, J2L 1A1, le conseil municipal de la Ville de Bromont statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. 2026-30123 : Demande de dérogation mineure afin de permettre la reconstruction d'un mur de soutènement d'une hauteur de 3 m au lieu de 2 m maximum, tel que stipulé à l'article 178 du règlement de zonage 1037-2017, au 83, rue de Verchères, lot 4 827 677, zone P4M-08, district Mont-Soleil

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Bromont, ce 20e jour du mois d'août 2026.

Stéphane Brochu
Greffier par intérim